



RAPPORT (2017) DU COMITÉ DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES

1. Depuis le dernier réexamen¹, le Comité de l'accès aux marchés a tenu deux réunions formelles (2 mai et 22 septembre 2017) et trois réunions informelles (9 mars, 23 juin et 22 septembre 2017). Les comptes rendus des réunions formelles figurent dans les documents G/MA/M/65 et G/MA/M/66 (à paraître).

2. À sa réunion du 2 mai 2017, le Comité a pris note de la poursuite des consultations au Conseil du commerce des marchandises sur les Présidents des organes subsidiaires et est convenu que, une fois la question résolue, le Secrétariat enverrait un fax indiquant le nom du candidat proposé et fixerait une date limite pour les objections. Le 11 mai 2017, le Secrétariat a distribué un fax informant les Membres de la désignation de M. Ahmed El Libedy (Égypte) qui a été élu le lendemain. À sa réunion du 22 septembre 2017, le Comité a élu M. Michael Cannon (Canada) Vice-Président.

1 DÉROGATIONS

3. À sa réunion formelle du 22 septembre 2017, le Comité a approuvé la prorogation de la dérogation "collective" concernant le SH2002 (G/C/W/741), la dérogation "collective" concernant le SH2007 (G/C/W/742), la dérogation "collective" concernant le SH2012 (G/C/W/743) et la dérogation "collective" concernant le SH2017 (G/C/W/744). Le Comité est convenu de transmettre les projets de décision portant octroi d'une dérogation au Conseil général par l'intermédiaire du Conseil du commerce des marchandises en vue d'une action appropriée.

2 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 1996 (SH1996) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

4. À ses réunions de 2017, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux de transposition selon le SH1996 entrepris conformément aux procédures énoncées dans les documents L/6905 et WT/L/756.

3 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2002 (SH2002) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

5. À ses réunions de 2017, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2002 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/605 et WT/L/807) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2002 ont été examinés.

4 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2007 (SH2007) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

6. À ses réunions de 2017, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2007 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/673 et WT/L/830) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2007 ont été examinés.

¹ Document G/L/1154, daté du 19 octobre 2016.

5 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2012 (SH2012) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

7. À ses réunions de 2017, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2012 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/831) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2012 ont été examinés. À sa réunion du 2 mai, le Comité est convenu de modifier la "simplification 2" des "notes sur la méthode utilisée" pour cette transposition (G/MA/330/Add.1).

6 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2017 (SH2017) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

8. À sa réunion du 2 mai, le Comité a pris note du fait que le Secrétariat avait préparé la nomenclature de référence du SH2017 et les tables de concordance selon un mode de présentation normalisé, et qu'elles pouvaient être téléchargées sur le système d'échange de fichiers de la BDI.

7 DÉCISION SUR LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES

9. À ses réunions de 2017, le Comité a examiné une nouvelle notification de restrictions quantitatives pour la période 2014-2016 présentée par Maurice, ainsi que onze nouvelles notifications de restrictions quantitatives pour la période 2016-2018 présentées par l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, le Kazakhstan, Maurice, le Nicaragua, Singapour, la Suisse, l'Union européenne et l'Uruguay. Le Comité a aussi continué à examiner des notifications présentées antérieurement par d'autres Membres.

10. À sa réunion du 2 mai 2017, le Comité a pris note d'un rapport du Secrétariat intitulé "Restrictions quantitatives: renseignements factuels sur les notifications reçues" (G/MA/W/114/Rev.1) et a discuté de la manière d'augmenter le nombre de notifications et d'améliorer la qualité de celles-ci. À sa réunion formelle du 22 septembre 2017, le Comité a examiné les notifications concernant des restrictions quantitatives présentées par plusieurs Membres et a pris note d'un rapport du Secrétariat (G/MA/QR/5) qui rendait compte de la situation concernant ces notifications. Il a aussi pris note d'un rapport concernant les consultations menées par le Président sur la question et a décidé de charger le Secrétariat de mettre à jour le Guide pratique sur les notifications des restrictions quantitatives (JOB/MA/101), de réexaminer la page Web de l'OMC pertinente et la base de données sur les restrictions quantitatives, ainsi que d'organiser un atelier de renforcement des capacités sur les notifications des restrictions quantitatives, qui coïncidera avec la première réunion du Comité en 2018.

8 BASES DE DONNÉES

11. À ses réunions formelles de 2017, le Secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la Base de données intégrée (BDI) et la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC). Les rapports fournissaient des renseignements sur, entre autres choses, l'utilisation des renseignements contenus dans les bases de données, l'état d'avancement du développement des logiciels et l'assistance technique. Le Comité a par ailleurs pris note des documents qui rendaient compte de l'état des communications destinées à la BDI (G/MA/IDB/2/Rev.45 et G/MA/IDB/2/Rev.46).

9 MISE EN DISTRIBUTION GÉNÉRALE DE DOCUMENTS DE NÉGOCIATION DES PRÉCÉDENTS CYCLES DE NÉGOCIATION DANS LE CADRE DU GATT

12. À sa réunion du 2 mai, le Comité est convenu des procédures pour la mise en distribution générale de documents de négociation additionnels des précédents cycles de négociations multilatérales (G/MA/334). À sa réunion formelle du 22 septembre, le Comité a examiné un projet de décision de "mise en distribution générale de documents de négociation additionnels" (G/MA/W/131), qui avait été élaboré conformément à ces procédures. Le Comité a approuvé la mise en distribution générale et est convenu de communiquer le projet de décision au Conseil général par l'intermédiaire du Conseil du commerce des marchandises pour adoption.

10 AUTRES ACTIVITÉS

13. À sa réunion du 2 mai, le Comité a pris note du document du Secrétariat intitulé "État des listes des Membres de l'OMC" (G/MA/W/23/Rev.1), qui énumère l'ensemble des instruments juridiques relatifs aux listes de tous les Membres. Il a également pris note du document du Secrétariat intitulé "Rapport factuel sur l'état des renégociations au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994" (G/MA/W/123/Rev.1).

14. À sa réunion du 2 mai, le Comité a pris note d'une mesure prise par le gouvernement canadien pour éliminer unilatéralement certains droits NPF appliqués (G/MA/W/130).

15. À ses réunions du 2 mai et du 22 septembre, le Comité a pris note des préoccupations spécifiques ci-après²:

- Angola – Taxe à la consommation; préoccupation soulevée par l'Union européenne (G/MA/W/129);
- Argentine – Loi sur le secteur des parties et pièces détachées pour automobiles; préoccupation soulevée par le Mexique et l'Union européenne;
- Chine – Droits de douane sur certains circuits intégrés; préoccupation soulevée par les États-Unis, le Japon, le Taipei chinois et l'Union européenne;
- Chine – Taxe à la frontière sur les effets personnels importés; préoccupation soulevée par le Japon;
- Inde – Droits de douane sur les produits des télécommunications et autres produits; préoccupation soulevée par le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, le Taipei chinois et l'Union européenne (G/MA/W/120 et G/MA/W/128);
- Royaume d'Arabie saoudite – Droit d'accise sur les boissons énergétiques et les boissons non alcooliques gazéifiées; préoccupation soulevée par la Suisse (G/MA/W/132);
- Oman – Droits de douane NPF sur les cigarettes; préoccupation soulevée par la Suisse; et
- Fédération de Russie – Taxation des vins; préoccupation soulevée par l'Union européenne.

² Incluent les questions soulevées au titre des "autres questions".